

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU JEUDI, 1 JUIN 1797.

Suite de Londres, du 19 Mai.

Les matelots de Portsmouth viennent de faire publier eux-mêmes un rapport sur les troubles qui ont eu lieu. Ils y déclarent entre autres que le bruit qui s'est répandu que les équipages correspondoient avec des agens françois, est entièrement dénué de fondement; que le matelot anglois abhorre la pensée même d'une trahison, et persévérera dans ses sentimens patriotiques. La flotte de l'amiral Bridport, qui a mis à la voile, est forte de 17 vaisseaux de ligne, 6 frégates et 3 autres plus petits batimens. L'escadre de l'amiral Curtis mettra aussi incessamment en mer.

Notre ministère a envoyé des instructions au Vice-Roi d'Irlande, en conséquence desquelles il doit annoncer aux troupes réglées que leur solde doit être augmentée. Il est arrivé de différentes parties du Nord de ce royaume, des adresses dans lesquelles on demande le renvoi des ministres. D'après des listes imprimées, il s'est réuni aux Irlandois-Unis, environ 60,000 habitans des cantons d'Antrim, de Down, Derry, Tyrone et Armagh. Le 11 de ce mois, environ 250 de ces insurgens rencontrèrent près de Monaghan le capitaine Leslie qui avoit avec lui 32 soldats; quoiqu'ils fussent sans armes, ils sommèrent ces derniers de déposer les leurs. Le capitaine susdit fondit sur eux, en blessa un grand nombre, tua 20 hommes et mit le reste en fuite.

Hier, les partisans de la réforme dans le parlement d'Angleterre, s'assemblèrent au nombre de plus de 1000 personnes dans une Taverne. Le fameux Horne Tooke s'y trouvoit. Parmi les *Trusts*, qui furent portés, on distingue ceux-ci: *Une prompte paix & alliance avec la République françoise,.... A la délivrance des patriotes, qui se trou-*

vent dans les Bastilles de l'Irlande.... Vivent les armées qui combattent pour la liberté &c. Il fut tenu dans cette assemblée les discours les plus forts contre les ministres.

Chambre des Pairs. — Séance du 15 Mai.

Le duc de Bedford dit que le comité secret, nommé pour informer sur les causes qui ont nécessité l'ordre fatal du conseil du 26 Février dernier, n'ayant tiré aucune conclusion de toutes les pièces et preuves qu'il a recueillies, il convient que la chambre s'occupe de l'examen de ce rapport, et prenne en conséquence quelques résolutions. — Il regrette que quelqu'autre plus habile ne se soit pas chargé de la tâche qu'il entreprend de remplir. — Selon lui, la chambre se compromettrait elle-même, si elle ne témoignait pas son improbation de la conduite que le gouvernement a tenue dans cette affaire. — Il observe que quoiqu'il soit obligé, par la nature du rapport, de diriger ce qu'il a à dire, plus souvent contre le Chancelier de l'Echiquier que contre les autres ministres, il les croit cependant tous également blâmables; s'ils n'avoient pas adopté les mesures qu'il proposoit, jamais il n'auroit osé les mettre à exécution.

Le duc de Bedford entre ensuite dans de grands détails, dont il est d'autant plus inutile de donner l'extrait, qu'il se trouve équivalement fait dans les différentes résolutions suivantes, qui ont fait l'objet de la motion.

1^o. Qu'il paroît à cette chambre, que depuis le mois de Juin 1795, et pendant l'année 1796, les espèces de la banque d'Angleterre ont éprouvé une grande diminution.

2^o. Que le Gouverneur et le Sous-gouverneur de la banque ont, en différens tems, représenté au Chancelier de l'Echiquier le danger dont la

banque étoit menacée par la diminution de ses espèces, notamment aux époques suivantes :

Le 11 de Décemb. 1794	Le 15 et 16 Janvier 1796
— 10 Octobre 1795	— 28 Ditto
— 23 Ditto	— 5 et 8 Février
— 18 Novembre	— 11 Ditto
— 3 Décembre	— 8, 10, 21 Fév. 1797

3°. Qu'il paroît que pendant ces intervalles, les Directeurs de la banque ont souvent fait au Chancelier de l'Echiquier des représentations sur la grandeur de leurs avances pour le gouvernement, et en ont demandé avec instance le paiement, ou du moins une réduction considérable; que néanmoins le Chancelier de l'Echiquier, a non-seulement négligé de faire droit sur ces représentations, mais encore renouvelé ses demandes pour de plus fortes avances, sous le prétexte ordinaire de la nécessité du service public; et que d'après les besoins du moment, tels qu'ils leur étoient présentés par le Chancelier de l'Echiquier, les Directeurs ont de tems en tems consenti à de nouvelles avances.

4°. Qu'il paroît que le Chancelier de l'Echiquier a souvent sollicité, dans les termes les plus pressans, et avec les instances les plus vives, ces nouvelles avances; déclarant qu'il étoit impossible de garantir, de la crise la plus alarmante, le service public, si les Directeurs de la banque ne fournissoient les secours demandés.

5°. Qu'il paroît que, quoique les directeurs aient été ainsi amenés à consentir à ses demandes, ils n'ont pas cependant manqué en général de lui témoigner de la manière la plus forte, la répugnance qu'ils y avoient; et qu'en dernier lieu, c'est-à-dire, le 28 Juillet 1796, ils crurent nécessaire, pour leur propre justification, de requérir le Chancelier de l'Echiquier de mettre sous les yeux du conseil de S. M. leurs représentations solennelles et sérieuses, par lesquelles ils déclaroient; que „pénétrés de l'état dangereux et alarmant où se trouvoit le crédit public, il n'avoit pas moins fallu, pour les faire consentir aux demandes de fonds qu'on leur avoit faites alors, que la crainte que de leur refus ne résultât un plus grand mal. „

6°. Qu'il paroît que dans les intervalles susdits, une portion considérable des avances faites par la banque, a été requise pour le paiement des lettres de change tirées du dehors sur la trésorerie.

7°. Qu'il paroît que la banque d'Angleterre a été rarement dans l'usage d'avancer pour le paiement de ces lettres de change plus de 20 à 30,000 l. st., et que même pendant la guerre d'Amérique, ces lettres de change n'ont jamais excédé la somme de 150,000 l.; la sagesse de

nos ancêtres ayant prévu et prévenu l'inconvénient de pareilles avances par une clause passée en loi dans la 5ème année du Roi Guillaume, et en vertu de laquelle, les Gouverneurs et Directeurs de la banque ne pouvoient faire d'avances, qu'autant que le parlement auroit voté un crédit pour la compagnie, proportionné à ces fonds.

8°. Qu'il paroît que depuis l'année 1793 (tems où le parlement a passé une loi, dont une clause accordoit aux Directeurs une indemnité pour les avances qu'ils avoient faites sur les lettres tirées du dehors, et les exemptoit à l'avenir des peines portées dans le susdit acte du Roi Guillaume, relatif à ces sortes d'avances faites au gouvernement), le montant des billets de la trésorerie payés à la banque, s'est continuellement accru, et qu'entre le 1er Janvier 1795 et le 25 Février 1797, diverses sommes ont été ainsi avancées au gouvernement pour plus de 15 millions sterling, à diverses époques. (*La suite ci après.*)

De Milan, le 24 Mai.

Les commissaires Vénitiens envoyés ici pour demander la paix au général Buonaparte, l'ont enfin obtenue aux conditions suivantes: La Terre-Ferme de Venise restera aux françois, qui en rendront une partie, lorsque le système politique de l'Italie sera entièrement décidé. Le fort de Venise sera occupé par les troupes françoises. Une partie de l'arsenal, ainsi que la flotte Vénitienne seront remises à la disposition de l'armée françoise. La République payera à la France 80 millions de livres Vénitiennes; toutes les personnes qui ont été arrêtées pour avoir favorisé les opinions actuellement dominantes, seront remises en liberté. La forme du gouvernement Vénitien sera entièrement changée.

Suivant les lettres de Gènes, cette ville paroît aussi menacée d'une révolution. Déjà, il y a eu quelques mouvemens insurrectionnels, & l'on a dû renforcer les différens postes, doubler la garde du palais du Doge & prendre d'autres mesures pour le maintien de la tranquillité. Les jeunes gens montrent beaucoup d'audace & affichent hautement les principes révolutionnaires. Le 20 de ce mois, le grand conseil s'assembla; il résolut de lever un emprunt de 2 millions 400 mille livres à 4 pour cent, & d'engager à cet effet les revenus de la ferme du tabac.

Le général françois, Cervoni, a été nommé consul de sa république en Sardaigne.

L'on apprend de Naples, que cette cour continue ses armemens, sans que l'on sache quel peut en être le but.

De l'Italie, le 23 Mai.

Jusqu'à ce moment il n'est émané aucun acte authentique et direct du gouvernement françois, qui proclame et sanctionne l'existence des Ré-

publiques qui se sont formées en Italie. Ce délai donne lieu à différentes conjectures, plus ou moins vraisemblables. Cependant l'on n'en continue pas moins à organiser ces nouveaux édifices, à la confection desquels quelques habitans ont concouru avec une ardeur vraiment révolutionnaire. Le gouvernement de la République Cispadane est en pleine activité, et il vient d'être arrêté que le corps législatif et le Directoire auroient une garde formée de grenadiers et de cavalerie. A Brescia, il a été établi un gouvernement provisoire, presque entièrement conforme au système municipal, administratif et judiciaire qui se trouve en vigueur en France.

L'on mande de Livourne, que l'ambassadeur Turc, destiné pour Paris, est arrivé, le 11 de ce mois, dans ce port avec une suite nombreuse et de magnifiques équipages. Une flotte angloise de 6 vaisseaux de ligne est entrée dans la Méditerranée.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 24 Mai.

Le citoyen Serbelloni, envoyé des républicains d'Italie, a eu hier son audience de congé du Directoire. Il a demandé et obtenu que la nouvelle république d'Italie prendrait le nom de *Transalpine*, au lieu des dénominations de *Cispadane* et *Transpadane*.

Les envoyés de la République Batave, qui sont renouvelés, ont eu aussi leur audience de congé.

Le président de la haute-cour a écrit au ministre de la justice, pour lui annoncer que le jugement sera prononcé le 10 Prairial (29 Mai).

On a remarqué que c'est précisément le jour de l'installation du nouveau tiers, que le *Rédacteur* a publié une correspondance royaliste de M. de Puifaye, dont la date la plus fraîche est du mois de Novembre 1796. On se demande (dit une de nos feuilles) d'où vient la nécessité d'une pareille publication le 21 Mai 1797. Qu'importe au public que M. de Puifaye écrive, et par quel sentiment le ministre Merlin se charge-t-il de colporter ses instructions? Est-ce pour prouver qu'il y a des Royalistes en France? Qui en doute? La seule chose vraiment surprenante seroit qu'il n'y en eût pas. Mais Merlin a sans doute voulu effrayer notre nouveau tiers.

Liste des représentans du peuple entrans au Conseil des cinq-cents au 1er Prairial an 5.

Albespy. Amelot. Arena. Aubépin. Azais. Bailleul (de l'Orne). Barrère (Bertrand). Baudot. Bayard. Béchade-Cazaux. Belligny. Beranger. Bernardy. Beyrs. Bezuotte. Blain. Boissy-d'Anglas. Bonaventure. Boffehaert. Bou-

lay. Boerg-La Prade Brabauder. Brohon. Brunet.

Caigny. Calonne - Davasne. Capblat fils. Carrier-St.-Marc. Chabaud. Chable d'Essay. Chambé. Changarnier Charles. Chevalereau. Clairon. Collard. Collet-des-Costils Corbière. Corbun. Corne. Couillon. Courbon Saint-Genest.

Dubray. Dauchel. Dauchez Debacque. Debatz. Debonnières. De la Hante. Delbrél. Delorme. Delpierre. Delpit. Delfaux. Deschamps-Couturier. Descordes. Desnos. Devroé. Duchesne. Duclaux. Du Fresne. Dupeloux. Dupoy.

Emmery. Echasseriaux aîné.

Febvre. Ferrand. Ferry. Freyssenet. Frizon. Galtet. Galtié. Gautier-Lamothe. Gesnoux. Ginesset-Perlegals. Grangier. Grappe. Grégoire de Rumare.

Hannaire-Viéville. Hannecart. Hellot. Hauffy-Robécourt. Henry-Longueve. Hoverland. Huchet-Dreux.

Imbert. Imbert-Colomès.

Jacqueminot. Janod. Jard-Penvilliers. Jarry (du Calvados). Johanet. Joubert-Bonnaire. Jordan. Jourdan (de la Nièvre). Jourdan (de la Haute-Vienne).

Keller.

Laboulaye. Lacarrière. Lamy. Lanjacq. Laurans (du Tarn). Leclerc (de l'Yonne). Ledesv. Le Jaulne. Lemaire. Lemoal. Leroux. Limon. Lorrier. Louveau. Lynch.

Mac-Curtin fils. Maillard-Jubainville. Maine-Biran. Maugeneff. Menjot. Metz. Mienville. Millange. Moisson-Devaux.

Nairac Mormand. Nourriffon.

Pavie. Penières. Pichegru. Picot-Lacombe. Pifon-du-Galland. Poncet-Delpech. Ponsard. Poulain-Grandprey. Prevost-Delacroix.

Quatremère-de-Quincy. Quesnel.

Rampillon. Rataud. Ricour. Rivière. Roemers. Rosset. Rouch. Royer-Collard. Rose. Saint-Aignan. Saint-Gervais. Saint-Horent. Sallenave. Salicetti. Saurine. Sauffet. Serive. Selves. Serclot-des-Guyonnières. Sivard.

Taranget. Tarbé. Tardiveau. Taftu. Thernard. Thorel. Thourel. Trumeau.

Vallée (de la Meuse). Van-Huttem. Vasse. Vaudelin. Vauvilliers. Villaret-Joyeuse.

Wilhelm. Willot.

Parmi les membres qui n'étoient pas présents, se trouvent Barrère et Salicetti.

De Bruxelles, le 26 Mai.

Le général divisionnaire Tilly, chef de l'Etat-major de l'armée de Sambre et Meuse, qui étoit passé ici ces jours derniers pour se rendre

à Paris, est repassé aujourd'hui pour retourner au quartier-général du commandant en chef Hoche. Le but de cette mission, terminée d'une manière si prompte, étoit, dit-on, de chercher la ratification du Directoire sur les arrangemens pris relativement aux cantonnemens des armées pendant la durée des négociations pour la paix générale. Quoiqu'il en soit, il paroît certain qu'une dislocation va s'opérer dans celles du Nord et de Sambre et Meuse, et que la plus grande partie des troupes se porteront sur la Meuse et la Moselle, tandis que des corps d'observation resteront en avant, et qu'une force respectable sera disséminée dans l'intérieur de la Belgique. Déjà il est arrivé à Liège et à Maestricht des convois d'artillerie légère et de pontons avec leurs équipages. Il est question de jeter sur la Meuse, entre ces deux places, plusieurs ponts pour que les troupes, en passant ce fleuve, puissent subsister plus aisément.

Voici ce que portent les dernières nouvelles de la Flandre maritime: L'amiral Muskin, qui commande la flotille de chaloupes canonnières de Dunkerque, s'est hasardé de remettre en mer avec une partie de ses forces, pour tâcher de gagner Bologne en longeant la côte; les vaisseaux anglois, qui sont stationnés dans ces parages, ne se sont point opposés à sa sortie. Il paroît que le projet de Muskin est de rassembler tous les bâtimens équipés qui se trouvent à Bologne et Calais, et de les réunir à son armement de Dunkerque, pour servir à l'embarquement des troupes qui doivent se réunir sur la côte.

Les militaires de notre garnison commettent journellement des désordres dans les faubourgs et villages voisins de cette ville. Les officiers municipaux ont déjà porté des plaintes contre ces excès au commandant de la place, Mazingant; mais jusqu'à ce moment il n'y a été fait aucun droit.

Le baron de Lederer, capitaine des dragons autrichiens de la Tour, qui a obtenu la permission de rester à Bruxelles, eut dernièrement une querelle très vive avec des officiers républicains. Il alloit en résulter un duel, lorsque le commandant fit arrêter cet officier, et l'envoya en prison. Il n'y est resté qu'un jour.

En conséquence de l'arrêté du Directoire contre le citoyen Braeckenier (voyez notre No. 148) il avoit été ordonné de poursuivre avec la dernière rigueur cet imprimeur, comme conspirateur en faveur de la royauté. Le jury d'accusation de ce département vient de terminer cette grande

affaire, en déclarant qu'il n'y a pas lieu à accusation, et ordonnant la mise en liberté de l'accusé.

Les troubles de Louvain sont entièrement apaisés; mais il y règne une agitation fourde, qui pourroit produire les effets les plus funestes, si le gouvernement continue à aigrir les esprits par des mesures odieuses. Pour contenir le peuple, on a envoyé dans cette ville de nombreux détachemens de troupes. Le feu de la sédition s'est aussi communiqué à Malines: pendant plusieurs jours, il y a eu des attroupeemens populaires qu'on n'est parvenu à dissiper qu'avec beaucoup de peine. Hier, jour de fête, le rassemblement devint plus considérable; le but des mécontents étoit de protéger les ministres du culte qui ne se sont pas conformés à la loi, afin qu'ils pussent célébrer le service divin. Nous ne savons pas encore quelles ont été les suites de ce mouvement. Enfin, la persécution contre les ministres du culte catholique prend tous les jours un caractère plus décidé, de même que la persévérance de ces derniers à ne vouloir point faire la promesse d'obéissance, devient plus prononcée. Le curé de la paroisse de St. Jean de Bruxelles vient d'être condamné à trois mois d'emprisonnement et à 500 livres en numéraire d'amende, pour avoir exercé ses fonctions sans s'être soumis à la loi. Il a appelé de ce jugement au tribunal criminel. D'autres ecclésiastiques de cette ville vont également être traduits, pour la même cause, devant les tribunaux.

Des lettres d'Amsterdam portent que les Anglois se font encore emparés récemment de plusieurs bâtimens de la compagnie des Indes, venant de Batavia en Europe: un de ces navires avoit un chargement en épicerie, pierres précieuses et lingots d'or et d'argent. Outre ces désastres irréparables pour le commerce de la république Batave, la navigation même de la mer du Nord, qui bat les côtes d'Hollande, n'est plus sûre: une nombreuse escadre angloise, commandée par l'amiral Duncan, insulte les ports les uns après les autres; elle est en ce moment devant la rade du Texel.

De Frankfurt, le 31 Mai

S. A. S. Mgr. le Prince héréditaire de Hesse-Cassel, et la Princesse-Royale de Prusse, son épouse, sont arrivés aujourd'hui dans cette ville, et sont descendus chez leur conseiller de légation, M. Jordis. Ce soir, Leurs Altesses ont assisté au spectacle, à une représentation de l'opéra de *Palmire*.

* * * On trouve chez M. Bernavé Runckel, négocians de cette ville, rue Buchgasse, Litt. F. No. 118, de l'Eau de Cerise, première qualité, & à un prix modique.